

R. RIVET

La statistique en Angleterre depuis la guerre

Journal de la société statistique de Paris, tome 86 (1945), p. 68-76

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1945__86__68_0

© Société de statistique de Paris, 1945, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

LA STATISTIQUE EN ANGLETERRE DEPUIS LA GUERRE ⁽¹⁾

I. — Introduction.

La guerre actuelle, qui a bouleversé tant d'institutions, ne pouvait rester sans influence sur l'organisation des services de statistique dans les pays belligérants. La nécessité d'obtenir rapidement certaines informations chiffrées, d'assurer des dépouillements urgents, le besoin pressant de spécialistes qualifiés, susceptibles d'exécuter des travaux de statistique de plus en plus nombreux, ont posé des problèmes qui ont été résolus de façon différente, selon le génie des peuples et les possibilités du moment.

Je me propose d'évoquer rapidement devant vous comment ces problèmes ont été abordés chez nos voisins d'outre-Manche. Je crois d'ailleurs que l'intérêt de cet exposé résidera surtout dans la discussion qui suivra et à laquelle j'espère qu'un grand nombre de nos collègues voudront bien participer. Si, en effet, je me propose d'une part de vous faire connaître le développement récent des services anglais de statistique, je veux surtout, d'autre part, en profiter pour évoquer des questions qui préoccupent, à juste titre, tous les amis de la statistique et sur lesquelles je sollicite votre opinion. Les plus importantes de ces questions concernent la centralisation des statistiques officielles, la liaison entre les différents services de statistique du Gouvernement, la formation des statisticiens et, d'une façon générale, le rôle et l'importance des techniciens de la statistique dans les gouvernements modernes, et enfin, la statistique et l'opinion.

Les principaux documents qui m'ont servi à la rédaction de cet exposé sont, en premier lieu, un très important « Memorandum on Official Statistics », œuvre d'une commission nommée fin 1942 par le Conseil de la Royal Statistical Society, à l'effet « d'étudier l'organisation des statistiques avant, pendant et après la guerre, en s'attachant spécialement à l'encadrement du personnel — aux liaisons entre les différents services — au meilleur système susceptible de fonctionner après la guerre ». Elle comprenait sept membres, sous la présidence du major GREENWOOD. Après plusieurs mois de travail, elle déposa son rapport qui, moyennant certaines modifications de détail, fut adopté et publié dans le second fascicule trimestriel de l'année 1943 du journal de la Royal Statistical Society. En second lieu, j'ai pu utiliser la très intéressante communication présentée en juin 1944 à la Société de Statistique de Manchester par son Vice-Président M. H. CAMPION, qui dirige le Central Statistical Office, nouvel organisme dont je vous entretiendrai avec quelques détails; la communication de M. Campion porte le titre évocateur de « Statistics in peace and war. »

L'analyse de ces documents a pu être complétée par les observations personnelles qu'il m'a été donné de faire lors d'un voyage effectué à Londres en octobre dernier en compagnie de notre collègue M. SAUVY, et au cours duquel les dirigeants des principaux services de statistique ont bien voulu m'accorder des entretiens dont j'ai tiré le plus grand profit. Enfin, c'est dans les statistiques anglaises elles-mêmes, qui arrivent de plus en plus régulièrement et de plus en plus nombreuses à la Statistique générale de la France, qu'il faut lire les progrès réalisés par les Alliés dans ce domaine comme en beaucoup d'autres.

Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, j'attire votre attention sur le fait que (pour ne pas alourdir cet exposé), je me limiterai volontairement aux services officiels de statistique. On ne perdra pas de vue le fait qu'en Angleterre, plus qu'ailleurs, il existe, au sein d'organismes privés, des spécialistes avertis des méthodes statistiques, qui ont grandement contribué jusqu'ici au développement et à la diffusion de la statistique, qui rendent de grands services pendant la présente guerre, et qui garderont sans nul doute dans l'avenir un rôle prépondérant dans ce domaine.

Cela dit, je parlerai successivement de la statistique en Angleterre avant la guerre, des changements survenus depuis 1939-1940, et enfin des perspectives d'avenir.

II. — La statistique en Angleterre avant la guerre.

Comme dans beaucoup d'autres pays, les statistiques officielles anglaises sont d'origine relativement récente : le premier recensement de la population date de 1801; les premières statistiques du mouvement de la population furent établies au milieu du XIX^e siècle; il faut attendre 1897 pour disposer d'une enquête générale sur les salaires; le premier recensement de la production eut lieu en 1907; les statistiques du coût de la vie ne furent étudiées sérieusement qu'à l'occasion de la première guerre mondiale, et celles du chômage qu'à partir de la grande crise de 1920-1924.

(1) Communication présentée le 21 mars 1945 à la Société de Statistique de Paris.

En somme, toutes ces statistiques se sont développées sous l'empire des circonstances. Il n'est donc pas étonnant que l'organisation administrative qui en résulte ne soit pas un modèle de logique et de cohésion. En fait, chaque ministère élabore ses propres statistiques; plusieurs ministères comportent un service spécialisé de statistique; mais plusieurs autres, parfois très importants (War Office, Amiraute) n'ont aucun service de statistique. Au sein des ministères ayant un service de statistique, il arrive que d'autres services du même ministère élaborent aussi des statistiques.

Voici quelques indications succinctes sur les principaux services spécialisés de statistique :

Le ministère de l'Agriculture comprend une « division » économique et statistique dirigée par un « assistant secretary »; ses effectifs s'élevaient à 170 personnes en 1940; elle était chargée en particulier du recensement agricole.

Le Registrar general's Office, chargé du recensement de la population et des statistiques démographiques pour l'Angleterre et le pays de Galles groupait 500 personnes à la même époque; des services analogues à effectifs réduits existent en Écosse et en Irlande du Nord.

Le ministère du Travail possède un service de statistique de plus de 200 personnes spécialement chargé de toutes les questions relatives au coût de la vie, aux salaires et à la main-d'œuvre, et qui publie un bulletin mensuel : *The Ministry of Labour Gazette*.

Au sein du Board of Trade existe un « département de statistique » dirigé par un « assistant secretary »; ses attributions s'étendent en particulier à toutes les questions relatives à la production industrielle, aux prix de gros et aux échanges commerciaux; il publie les statistiques du commerce extérieur préparées par le Service des Douanes; son organe officiel est le *Board of Trade Journal*. Ses effectifs dépassent 150 personnes.

Le ministre du Trésor a sous son autorité deux importants services de statistique rattachés, l'un au « Board of Customs and Excise », l'autre au « Board of Inland Revenue ».

Enfin, certains ministères (Santé, Transports) possèdent des « Statistical Officers ».

Aucun de ces services n'a d'ailleurs le pouvoir de lancer lui-même les enquêtes statistiques dont il estime avoir besoin. Tous les recensements et enquêtes sont effectués dans les formes rigoureusement prévues par la loi, qui semble avoir été faite pour protéger l'individu contre les questions indiscrettes de l'Administration. Il y a là un trait du caractère anglais : le citoyen britannique ne veut répondre à des questions l'intéressant personnellement que si on lui montre l'intérêt national de la chose.

L'organisation qui vient d'être brièvement rappelée entraîne évidemment un manque de coordination entre les différents ministères et même entre les différents services d'un même ministère. En fait, un très grand nombre de renseignements statistiques étaient ainsi publiés indépendamment les uns des autres; ils sont énumérés dans le « Guide to current Official Statistics of the United Kingdom », répertoire régulièrement établi dans des conditions dont je reparlerai dans un instant.

Malgré les défauts évidents du système, le « Memorandum » estime qu'un de ses aspects essentiels doit être maintenu : c'est l'établissement du matériel statistique toutes les fois que cela est possible, pour les ministères et services que leurs travaux administratifs mettent en contact avec les personnes fournissant les données; toute autre méthode serait susceptible d'entraîner une perte de temps; le « Memorandum » suggère simplement que la rédaction des questionnaires et la forme de présentation des résultats soient soumis à l'avis d'un service coordinateur.

La question du personnel chargé des travaux statistiques a retenu longuement l'attention des rédacteurs du « Memorandum ». D'une façon générale, ces travaux sont effectués par des agents non spécialement qualifiés, sous le contrôle de fonctionnaires de grade supérieur n'ayant généralement pas de connaissances statistiques; cela ne signifie pas que le travail soit forcément mal fait, mais cela entraîne souvent une mauvaise utilisation des résultats obtenus. Dans les quelques ministères ayant un service statistique, la situation n'est guère plus satisfaisante; le chef de service provient du « Civil Service » « Executive grade » et, exceptionnellement « Administrative grade » et n'a reçu presque toujours qu'une formation générale; bien qu'on ait soin de choisir, quand cela est possible, un fonctionnaire ayant une certaine culture mathématique; s'il s'intéresse à la statistique, il apprend peu à peu son métier et au bout d'un certain temps est susceptible de diriger convenablement son service. Certains de ces fonctionnaires sont devenus ainsi des statisticiens accomplis; mais (c'est le « Memorandum » qui l'indique) ce n'est pas toujours le cas. En outre, comme le personnel du Civil Service est interchangeable, et que toute promotion est souvent suivie d'une mutation, le « statisticien » qui avance quitte le service de statistique. Or, il faut des années pour former un bon statisticien, et l'on a vu précisément des directeurs de ministère garder de bons statisticiens comme collaborateurs... au détriment de l'avancement de ceux-ci.

Tous ces défauts d'organisation sont connus depuis longtemps. Dès 1919, le Royal Statistical Society avait provoqué la réunion d'une « Commission consultative des statistiques officielles », qui devint permanente. Son activité fut assez réduite, et son rôle sans éclat; on note à son actif l'unification des nomenclatures des industries et professions et la publication périodique du « Guide to Current Official statistics ».

En fait, les contacts entre statisticiens officiels et les échanges de vues concernant la coordination et l'unification des statistiques avaient surtout lieu au sein de la Royal Statistical Society. On ne s'étonnera pas, étant donné les imperfections de l'organisation qui vien-

d'être brièvement résumée, si d'une façon générale, au début des hostilités, les statistiques disponibles étaient insuffisantes pour la conduite de la guerre. M. CAMPION signale les lacunes suivantes :

- Pas de données récentes sur l'état de la population. Le dernier recensement, qui remontait à 1931, était trop vieux en ce qui concerne la distribution géographique de la population et de la main-d'œuvre, indispensable à connaître avec précision pour organiser rationnellement le rationnement des produits;
- Pas de bonnes statistiques de l'emploi;
- Le budget-type utilisé pour le calcul de l'indice du coût de la vie était en cours de révision en 1939;
- Insuffisance des données sur les consommations de matières premières dans les différentes industries.
- Insuffisance des statistiques relatives à la balance des paiements et au revenu national.

III. — *La statistique en Angleterre pendant la guerre.*

L'amélioration des statistiques existantes s'imposait donc; de plus, de nouvelles statistiques devaient être dressées par les ministères récemment créés (Ravitaillement, Production aéronautique, etc...). Il en résulta un très grand besoin de statisticiens, et on utilisa comme tels toutes les personnes ayant un semblant de compétence à ce sujet, ce qui, remarque le « Memorandum », est évidemment de nature à ternir la réputation des « vrais » statisticiens. On décida d'instituer des cours de formation statistique pour les jeunes gens reçus au concours du Civil Service; ces cours, d'une durée de huit semaines, sont donnés à la London School of Economics; malgré leur brièveté, ils se sont révélés extrêmement utiles. Cette demande de statisticiens ne s'est pas limitée aux statistiques descriptives et économiques; elle s'est étendue aux applications industrielles de la statistique aux fabrications de guerre. Là encore, on manquait de statisticiens-mathématiciens qualifiés et on a dû faire appel aux mathématiciens, physiciens, etc... qu'on trouvait sous la main.

Le Gouvernement se rendit compte très vite qu'il ne pourrait poursuivre son effort de guerre s'il ne possédait une série d'informations exactes et mises à jour sur un très grand nombre de sujets. Le défaut de liaison, signalé plus haut, entre les services ministériels de statistique, apparut alors dans toute sa gravité. La nécessité d'un organisme susceptible de rassembler toute l'information statistique et de la présenter d'une manière cohérente et compréhensible à l'usage du Gouvernement, s'imposa fortement. C'est dans cet esprit qu'un « Central Statistical Office » fut créé en 1941 au sein des services du Cabinet de guerre, avec les attributions essentielles suivantes :

- a) S'assurer que toutes les statistiques nécessaires sont bien établies par les différents services d'une manière systématique;
- b) Provoquer, si besoin est, toutes discussions interministérielles relatives à des questions de statistique;
- c) Maintenir des liaisons quotidiennes avec tous les services officiels de statistique;
- d) Établir les informations statistiques nécessaires au Cabinet de guerre et à ses services;
- e) Agir comme organe central pour la diffusion des informations statistiques dans les ministères.

Le « Memorandum » souligne que le fait pour le C. S. O. de n'être rattaché à aucun ministère particulier, lui donne beaucoup plus d'autorité pour présenter, en toute objectivité, les éléments statistiques devant servir de base à des décisions ministérielles importantes pouvant affecter des intérêts particuliers (par exemple : le tonnage doit-il être attribué au ravitaillement en vivres ou en munitions, et dans quelle mesure?)

Le directeur du C. S. O. est M. H. CAMPION, jeune et actif professeur à l'Université de Manchester, dont je vous ai parlé il y a quelques instants. Sous son impulsion (et bien que le C. S. O. ne fasse pas lui-même de statistique), les statistiques anglaises ont fait de gros progrès depuis quatre ans, spécialement dans les domaines suivants : production, consommation, commerce et stocks de denrées alimentaires — production, commerce et répartition des matières premières — emploi de la main-d'œuvre — shipping — munitions.

Un certain nombre de ces données sont confidentielles. Le C. S. O. élabore un bulletin mensuel strictement réservé aux ministères.

En dehors des tâches énumérées plus haut, le C. S. O. joue un rôle important relativement à la coordination des informations statistiques au sein des Nations-Unies. Une collaboration étroite a été réalisée avec les statisticiens des pays alliés (et surtout des U. S. A.), spécialement en ce qui concerne les données s'appliquant au matériel de guerre, aux transports maritimes et aux matières premières. La question du revenu national a été débattue sur le plan théorique, de façon à essayer de dégager des définitions communes rendant possibles les comparaisons internationales.

Voici deux autres exemples de travaux statistiques remarquables réalisés en Angleterre depuis la guerre; il s'agit de deux brochures récemment publiées sous les titres :

- *An analysis of the Sources of War Finance and Estimates of the National Income and Expenditure in the Years 1938 to 1944*;
- *Statistics relating to the War Effort of Great Britain.*

Ce dernier ouvrage vient d'être traduit en français. La Statistique générale de la France s'efforce de rassembler des éléments analogues en ce qui concerne la France. Mais, pour le moment, étant donné l'imperfection de notre comptabilité nationale, je ne crois pas possible de présenter pour la France un document de même nature que le premier des ouvrages susvisés; de gros progrès sont à réaliser sur ce point dans notre pays.

Le C. S. O. ne s'occupe que des statistiques descriptives. En ce qui concerne l'application de la statistique aux fabrications, aucune coordination n'a été prévue jusqu'ici, mais vous savez déjà qu'une section de la Royal Statistical Society a été créée il y a quelques années pour étudier les méthodes à utiliser dans ce domaine.

En ce qui concerne les moyens matériels d'exécution, le « Memorandum » remarque que le dépouillement manuel était de règle avant la guerre. De gros progrès viennent d'être réalisés à cet égard, avec le souci d'économiser la main-d'œuvre : en particulier, le recensement annuel de l'agriculture est maintenant dépouillé mécaniquement.

Enfin, chose importante, les rédacteurs du « Memorandum » ont noté un changement dans l'esprit public eu égard aux statistiques. Avant la guerre, l'Anglais moyen considérait la statistique comme la forme la plus basse de l'information. Beaucoup de fonctionnaires partageaient cette opinion, et le statisticien n'était pas toujours bien vu de la haute Administration. Sauf exception, il était au mieux considéré comme un « forçat inoffensif », et au pire comme un être dangereux susceptible de produire ses chiffres au mauvais moment, pour démolir la meilleure argumentation. Au cours des dernières années, cette situation s'est grandement modifiée. Le statisticien est recherché comme il ne l'a jamais été; ses avis sont pris et respectés de façon toute nouvelle. On reconnaît généralement qu'une guerre doit être basée sur des faits, et que l'interprétation des données chiffrées est un travail d'expert. Par ailleurs, le public remplit plus volontiers les questionnaires qui lui sont présentés; il se rend mieux compte de la nécessité qu'il y a à la faire correctement, et il pense que finalement il en retirera peut-être quelque avantage. L'avenir seul montrera s'il y a là un changement vraiment profond ou seulement un changement superficiel qui disparaîtra quand les circonstances deviendront à nouveau normales. S'il est vrai, précise le Memorandum, que l'esprit public ait ainsi évolué, une des plus grosses difficultés s'opposant à l'amélioration des statistiques aura disparu.

IV — *Perspectives d'avenir.*

Les besoins gouvernementaux d'information statistique se feront vraisemblablement sentir après la guerre, pendant la période de reconstruction et même au delà. Sir William Beveridge insiste à plusieurs reprises dans ses rapports sur la nécessité qu'il y aura de créer un état-major nombreux de statisticiens qualifiés au sein du ministère qui sera chargé de l'application de son plan général d'assurances sociales. Cet homme politique éminent a souvent montré en quelle estime il tenait la statistique et les statisticiens. Il n'est pas certain que l'on trouverait en France beaucoup d'exemples de ce genre.

Le « Memorandum » estime très désirable qu'après la guerre une direction des statistiques soit créée au sein de chaque ministère important. Cette direction serait complètement déchargée des travaux purement administratifs; si cette condition n'était pas réalisée, on pourrait craindre que la statistique passât au second plan. Dans les ministères moins importants, on pourrait se contenter d'un petit service statistique qui serait rattaché, soit à la Direction des Statistiques d'un grand ministère, soit au Central statistical Office. Les directions non statistiques continueraient à faire leurs propres statistiques; mais celles-ci seraient étroitement coordonnées à l'intérieur du ministère, soit par le détachement à la Direction administrative d'un statisticien de la Direction des Statistiques, soit au moyen de réunions périodiques du Conseil des directeurs du ministère.

En ce qui concerne le recrutement du personnel dirigeant des directions des statistiques, trois moyens peuvent être envisagés :

a) Choisir parmi les fonctionnaires issus du Civil Service (Administrative grade) ceux qui ont montré des aptitudes pour la statistique;

b) Aménager un recrutement spécial de statisticiens, en dehors du Civil Service, mais qui seraient assimilés par le statut, les avantages de carrière, etc..., aux hauts fonctionnaires du Civil-Service. On formerait ainsi un corps de spécialistes ayant la double culture mathématique et économique indispensable au statisticien.

c) Exceptionnellement, faire appel à des statisticiens en dehors de l'Administration.

La solution b) est en somme celle qui est appliquée en France; les statisticiens de l'ancienne Statistique générale de la France, les administrateurs du Service national des Statistiques, sont issus d'un concours difficile, nettement différent des autres concours administratifs, et ils sont actuellement assimilés au point de vue traitement aux ingénieurs des grands corps techniques de l'État.

De plus, on prévoit que les jeunes fonctionnaires issus du Civil Service pourront, s'ils en expriment le désir, compléter leur formation administrative par une formation statistique, en suivant des cours appropriés, en faisant des stages dans les services de statistique, etc...

Il est curieux de noter que le « Memorandum » exprime l'avis que, dans certains cas, il y aurait des avantages à confier à des statisticiens qualifiés la direction de services purement

administratifs, où ils apporteraient un esprit nouveau, compte tenu de leur formation, de leur réalisme et de l'esprit critique qui caractérise le véritable statisticien (1).

Accessoirement, le « Memorandum » recommande que l'on unifie les traitements des directeurs des services statistiques des divers ministères, qui comportent actuellement des différences parfois sensibles ne se justifiant guère que par la tradition.

La coordination des statistiques pourra, dans l'avenir, être résolue de plusieurs manières. On peut :

1° Envisager de rénover le « Permanent Consultative Committee », et d'étendre ses attributions. Cette solution est rejetée par les auteurs du « Memorandum »;

2° Instituer un conseil plus étendu, dont les membres seraient choisis en dehors des services officiels de statistique;

3° Maintenir le Central Statistical Office. Cette solution paraît la bonne; son efficacité dépend dans une large mesure du choix du directeur du C. S. O. Celui-ci, en plus de ses connaissances statistiques, doit posséder de grandes qualités personnelles (initiative, tact, vigueur), du fait qu'il est en liaison constante avec les services statistiques des différents ministères. Le rôle essentiel du C. S. O. sera d'uniformiser les méthodes et de coordonner les travaux statistiques; c'est lui qui étudiera toutes les questions de définition, de nomenclature, de dates auxquelles les enquêtes doivent être lancées, etc...; c'est lui qui veillera à éviter tous les doubles emplois dans les recherches, travaux et enquêtes statistiques. Il sera déchargé de toute besogne administrative, et n'établira pas lui-même de statistique. Il préparera les publications statistiques nécessaires au Gouvernement (Livre Blanc, etc...), il surveillera les publications statistiques des divers services et les délais de publications; il fera des suggestions pour améliorer et compléter les statistiques existantes; il prêtera au besoin son personnel à d'autres services; il publiera l'Annuaire statistique (publié jusqu'à présent par le Service de Statistique du Board of Trade), un bulletin mensuel, et le « Guide to Current Official Statistics ». Le directeur du C. S. O. sera assisté d'un conseil de six à huit membres (choisis parmi les dirigeants des services statistiques des ministères) dont il sera le président. Il sera créé, au sein du C. S. O. une section chargée d'étudier les dépouillements mécaniques et de faire toutes suggestions pour l'introduction des méthodes modernes dans l'Administration.

Enfin, le « Memorandum » envisage le recrutement de statisticiens-mathématiciens pour le contrôle des fabrications. Au début, on sera peut-être contraint de faire appel à des collaborateurs de l'industrie privée, malgré les difficultés administratives soulevées par ce procédé.

V. — Conclusions.

J'arrive ainsi au terme de mon exposé. J'ai essayé de vous donner une idée de la façon dont nos amis anglais avaient compris le rôle des statistiques dans la guerre et comment ils envisageaient de profiter des enseignements de la période de guerre pour organiser rationnellement, dans l'avenir, leurs services officiels de statistique. Comme souvent en Angleterre, les solutions retenues n'ont rien de révolutionnaires, mais elles apparaissent raisonnables, et, dans une large mesure, efficaces. Bien que je ne possède pas de renseignements précis à ce sujet, je crois pouvoir dire que les réformes réalisées depuis cinq ans dans le domaine statistique ont eu un prix de revient relativement peu élevé. Au cours de la même période, on a eu également en France le souci de développer les services de statistique, puisque l'acte dit « loi du 11 octobre 1941 » (maintenu jusqu'ici en vigueur) a mis à la disposition du Service national des Statistiques des effectifs, un matériel et des crédits que personne n'eût même osé imaginer avant la guerre. Malgré cela, les progrès réalisés par les statistiques françaises sont des plus modestes. Les raisons de ce médiocre résultat doivent être cherchées dans les conditions particulières à notre pays. Tout d'abord, l'idée essentielle qui a présidé à la naissance du Service national des Statistiques était la nécessité d'un puissant équipement mécanographique, destiné à des fins accessoirement statistiques, mais qui visait surtout à la constitution d'un fichier très complet des personnes et des établissements. Les circonstances n'ont guère été favorables à la réalisation de ce projet. En second lieu, la formation des techniciens de la statistique, grandement favorisée par la création de l'École d'application du Service national des Statistiques que dirige avec compétence notre collègue M. MORICE, ne peut être que très lente. Les pertes très sensibles que la guerre et ses conséquences ont infligées au personnel supérieur de la Statistique générale n'ont pu encore être comblées; ce n'est pas avant plusieurs années que les jeunes gens recrutés depuis 1940 pourront rendre tous les services qu'on est en droit d'attendre. En troisième lieu, la coordination des services statistiques des divers ministères ne s'est pas beaucoup développée; les textes organiques du Service national des Statistiques prévoyaient fort heureusement, mais un peu ambitieusement, la création d'un service annexe de statistique dans chaque ministère, avec du personnel détaché du Service national des Statistiques. A l'heure actuelle, seul le ministère des Colonies possède un service de statistique constitué avec des techniciens du Service national des Statistiques.

(1) Depuis que cette conférence a été faite, notre éminent collègue, M. SAUVY, a été nommé secrétaire général à la Famille et à la Santé. C'est, je crois, le premier exemple en France, de la nomination d'un statisticien de profession hautement qualifié à un emploi administratif extrêmement important.

On envisage prochainement le détachement d'un statisticien au ministère du Travail. C'est à peu près tout. Les grands services tiennent sans doute à garder, un peu jalousement, leur complète indépendance statistique. Il y a certainement beaucoup à faire dans ce domaine, mais le manque de personnel qualifié à la Statistique générale ne permettrait en tout état de cause que la réalisation très progressive des services annexes de statistique. En dernier lieu, le climat dans lequel nous avons vécu depuis cinq ans ne pouvait pas favoriser le développement des statistiques. Nous devons à l'occupation allemande des pertes matérielles certainement très lourdes, mais aussi une « atmosphère morale » complètement empoisonnée. La fraude, les fausses déclarations, la violation des règlements de toute nature paraissent fort justement des moyens de résister à l'occupant. Dans ces conditions, il devenait tout à fait illusoire d'exiger de nos paysans un relevé exact de leurs récoltes et de leur bétail, qu'ils n'auraient déjà pas fourni volontiers en temps normal. Il devenait très difficile d'obtenir de bonnes statistiques des salaires, ceux-ci étant un peu partout majorés clandestinement par les patrons. Enfin, du fait de l'existence du marché noir, vous concevez sans peine tous les obstacles qui peuvent s'opposer à la connaissance du niveau réel des prix. Je pourrais multiplier les exemples. Les difficultés que je viens de signaler peuvent et doivent disparaître peu à peu. J'ai la conviction qu'à l'exemple de nos amis anglais (plus favorisés que nous jusqu'ici par les circonstances), nous saurons donner à la statistique française la place qui lui revient au sein d'une économie qui, au moins pendant les années qui vont suivre, sera fortement dirigée.

R. RIVET.

DISCUSSION

M. BUNLE. — Nous devons vivement féliciter M. RIVET de nous avoir fait goûter aux fruits qu'il a rapportés de sa récente mission en Angleterre. Il n'a pu nous donner qu'un aperçu rapide du nouveau service central de statistique organisé en ce pays. Son directeur, M. CAMPION, viendra sans doute à Paris; et à ce moment, il sera sans doute possible à M. RIVET et à moi-même de compléter notre documentation, d'être mieux renseigné sur la constitution, l'activité de ce service, sur les difficultés qu'il a pu rencontrer. Toutes choses dont nous ferons notre profit pour le développement de la statistique en France.

Si je ne m'abuse, nos Alliés anglais ont suivi, dans cette création, la méthode empirique et pratique qui leur est chère et leur donne, le plus souvent, de bien beaux résultats. Avant la guerre, en effet, la Statistique officielle était très décentralisée en Angleterre, et il n'existait pas de service chargé de la coordination des statistiques officielles. Le « Board of Trade » remplissait en partie cet office en publiant son « Statistical Abstract ». Le nombre des statisticiens officiels était infime.

C'était, à peu près, mais moins favorable, la même situation qu'en France; toutefois la Statistique générale et le Conseil supérieur de statistique remplissaient, théoriquement et plus ou moins pratiquement, le rôle de coordination qui est absolument nécessaire dans les circonstances actuelles.

Le Gouvernement anglais a donc créé un service qui ne dresse pas lui-même de statistiques; mais il réunit toutes celles qui ont été établies par les autres départements ministériels, les rapproche, les confronte; puis il suscite les nouvelles statistiques dont l'utilité lui est apparue. Ce service a recruté de jeunes économistes, dont l'instruction statistique a été mise au point par des cours spéciaux de deux mois environ, suivis dans les grandes Universités.

En France, l'acte dit « loi du 11 octobre 1941 » a créé le Service national des Statistiques, qui a été conçu sur un plan très sensiblement différent. Dans ce service règnent deux activités bien distinctes. D'une part, ce que l'on peut appeler le Casier national, casier des habitants et des biens, et qui est, pour une part, le Registre de population pour l'ensemble des habitants. D'autre part, un service de documentation et de statistique proprement dite, qui n'est autre que l'ancienne Statistique générale de la France et est épaulée depuis l'automne 1941 par l'Institut de conjoncture qui lui est administrativement rattaché. C'est ce dernier organisme, Statistique générale et Institut de conjoncture, qui peut le mieux être rapproché du nouveau Service central anglais.

L'acte dit « loi du 11 octobre 1941 » donne la possibilité de réorganiser la Statistique officielle en France. Il permet, en effet, deux choses : d'abord, par l'institution d'une école d'application, de former des statisticiens qualifiés pour les besoins futurs grandissants de l'Administration française. Ensuite, par l'organisation prévue de services annexes, de doter, ultérieurement, chaque ministère français d'un service de statistique organisé et stable, dirigé par des statisticiens qualifiés, qui travailleront en parfaite communion d'idées et de méthodes avec leurs collègues du Service national des Statistiques.

Un premier exemple de ces services annexes est fourni par le Service colonial des Statistiques dirigé par notre collègue BOURNIER, qui, avant d'être inspecteur général au Service national des Statistiques, était passé par la Statistique générale de la France, les Services de Statistique de l'Indochine et du ministère des Colonies, à la tête desquels se trouvait notre regretté collègue et ami M. ULMER.

Je ne saurais cacher qu'il reste encore beaucoup à faire dans les deux domaines dont

je viens de parler. Il est bien certain que les circonstances de ces dernières années n'ont pas permis aux dirigeants du Service national des Statistiques, et vous en comprenez facilement les raisons, de tirer un complet parti de l'acte dit « loi du 11 octobre 1941 ». Mais le retour, très probable maintenant, je l'espère, à des temps meilleurs et moins troublés, est susceptible d'améliorer une situation qui est encore loin d'être ce qu'elle doit être.

Il ne faut pas se dissimuler que l'acte dit « loi du 11 octobre 1941 » ne suffira pas pour redresser entièrement cette situation. Il est nécessaire de pousser jusqu'au bout les conséquences de cette loi, qui, en soulignant les besoins de l'État, a déjà permis certaines réalisations partielles. Pour cela, il faut évidemment rebâtir la Statistique officielle en France. Je l'ai déjà dit et je le répète : la loi nous en donne la possibilité. La bonne entente et l'appui des Pouvoirs publics doit faire le reste. Je veux croire que cela ne tardera pas. Mais il faut également autre chose.

Dans un article : « Problèmes français, problèmes européens », paru dans la *France libre*, à Londres, et reproduit dans *Choix* (1), M. Michaël ROBERTS a écrit : « La France a fort négligé l'étude des questions économiques..., ce qui a été plus grave encore pour elle d'un point de vue pratique, c'a été de ne pas avoir ces milliers d'économistes obscurs mais compétents, grâce à qui, en Angleterre, le Gouvernement et l'Industrie ne perdent pas contact avec les réalités économiques et qui font les recherches qui présupposent les grands projets de réforme... Une des premières choses que ferait un gouvernement français patriote et clairvoyant, ce serait de réorganiser sur une base financière suffisamment large les études et recherches de physique et d'économie politique. Je ne suis jamais parvenu à trouver en France un journal politico-économique du type auquel appartiennent en Grande-Bretagne l'*Economist*, le *Spectator* ou le *New-Statesman*. Nous savons que les économistes visés par M. Michaël ROBERTS ont une formation différentes de celle actuellement donnée à nos étudiants.

Mes chers Collègues, la création de l'École d'application du Service national des Statistiques, le développement récent de l'Institut de statistique, l'envoi de boursiers économistes dans les Universités d'outre-Manche et d'outre-Atlantique montrent que l'État français a compris ces besoins. Car on ne peut plus concevoir à l'heure actuelle d'études économiques, sans les appuyer le plus fortement possible sur la Statistique et les statistiques. Je crois aussi qu'un journal comme l'*Economist* bien rédigé serait parfaitement viable en France, s'il avait la possibilité de voir le jour; et je ne pense point que les membres de la Société de statistique aient sur ce point un avis bien différent du mien.

Mais cette réflexion m'amène à en formuler une autre, plus importante à mon sens, qui vise la réforme possible de l'enseignement des sciences économiques, et, par contre-coup, celle de certaines de nos Facultés. J'ai dit que Statistique, Statistiques et Sciences économiques, devaient être intimement liées. Or, la science économique est actuellement comme il y a cent ans, enseignée, en France, dans les Facultés de Droit. Mais depuis un centenaire, et surtout depuis 1914, l'évolution a été considérable. Il me paraît devenu nécessaire d'orienter autrement l'enseignement des sciences économiques. Et, dans ce but de le rendre indépendant de l'enseignement du Droit en l'associant au contraire à un certain nombre d'autres disciplines dont l'intérêt a crû depuis des années déjà. Cela serait au mieux réalisé par la création de Facultés des Sciences économiques et sociales, plus ou moins autonomes, où, avec les sciences économiques, seraient enseignées, entre autres, la statistique, les sciences actuarielles et financières, la géographie économique, la technologie industrielle, etc... Dans ces Facultés, on formerait des hommes, qui, du point de vue des affaires comme de celui de l'État, seraient dans l'ensemble susceptibles de rendre les plus signalés services.

Il me paraît aussi que l'État doit reviser le mode de recrutement de ses fonctionnaires supérieurs, basé jusqu'ici presque exclusivement sur la connaissance des lois. Si les Facultés des Sciences économiques et sociales étaient créées, le changement de programme serait très aisé. Les futurs fonctionnaires seraient, en effet, excellemment préparés par elles, pour, je crois, le plus grand profit de l'État et des administrés. Il est bon et nécessaire de développer l'enseignement de la Statistique. Encore faut-il assurer à ceux qui se sont soumis à cette discipline assez rude, des débouchés, pour qu'ils ne la considèrent point soit suivant le vieux et faux slogan, comme une autre forme du mensonge, soit, pour nous placer sur un plan supérieur, comme une forme de l'art, au même titre que la peinture, la statuaire ou la musique, par exemple.

La conférence de M. RIVET m'a entraîné, et je m'en excuse vivement, à vous présenter rapidement — trop rapidement peut-être — ces réflexions, dont certaines paraissent n'avoir avec elle qu'une liaison assez lâche. Ce n'est naturellement point mon opinion. Voilà déjà un certain nombre d'années que j'ai énoncé l'une ou l'autre d'entre elles, avec un très mince succès, je dois le dire. Mais je crois fermement que nous évoluons, que nous devons évoluer; et ce qui peut paraître révolutionnaire aujourd'hui, sera la vérité de demain. En tout cas, comme M. Michaël ROBERTS, plus que lui encore peut-être, j'estime que nous devons considérer les questions d'un point de vue réaliste, en nous basant fortement sur les faits, mais non exclusivement sur eux. Nous ne le pouvons faire que si nous sommes — peu ou prou — des économistes, des statisticiens qui veulent bien jeter un regard perspicace sur le monde actuel et sur son évolution future probable.

(1) Numéro 1.

M. LEPRINCE-RINGUET. — En Angleterre, j'ai constaté que les inspecteurs des Mines ne sont pas forcément des techniciens avertis, mais qu'on les recrute aussi par exemple parmi des officiers, distingués assurément, mais n'ayant pas de connaissances spéciales.

J'ai également vu, pendant la guerre de 1914-1918, — comme maintenant — en France, des personnes familiarisées avec les affaires dont ils avaient à s'occuper, mais n'ayant pas la formation administrative et l'indépendance d'action indispensables.

M. HUBER. — Je ne vois pas grand'chose à ajouter aux exposés si clairs et si suggestifs de MM. RIVET et BUNLE. Je voudrais, cependant, mettre l'accent sur une condition que je crois essentielle pour l'avenir de la statistique dans notre pays. Beaucoup de dirigeants des administrations et des établissements privés ont cru, et certains croient encore aujourd'hui, que l'on peut confier à n'importe qui le soin d'établir et d'interpréter les statistiques. Or la statistique est devenue une technique complexe et parfois difficile qui exige une initiation préalable fondée non seulement sur une culture générale, mais aussi sur des connaissances mathématiques approfondies. Pour que les gouvernements et les affaires privées puissent tirer de la statistique tous les services qu'elle peut leur rendre, il est indispensable de la confier à des statisticiens dignes de ce nom. Actuellement, les statisticiens officiels sont formés par l'École d'application du S. N. S., instituée il y a trois ans seulement, les autres par l'Institut de Statistique de l'Université de Paris fondée en 1923. Ces deux établissements sont d'ailleurs étroitement liés, ils ont en commun des cours et des travaux pratiques. C'est le début d'une organisation qu'il s'agit de développer en vue de satisfaire aux intérêts généraux du pays et du grand besoin des statistiques qui ne fera que s'accroître après la guerre. Mais s'il faut former des statisticiens, il faut aussi faire l'éducation des dirigeants des administrations publiques et privées, il faut qu'ils prennent l'habitude de confier les statistiques seulement à des techniciens éprouvés et qu'ils demandent aux établissements spéciaux institués dans ce but.

Il ne faut pas d'ailleurs de cloisons trop étanches entre statisticiens officiels et privés. De même qu'il y a des ingénieurs civils et des ingénieurs de l'État détachés dans l'industrie privée, il faut que les statisticiens officiels puissent être détachés dans les établissements privés et que, sous certaines conditions, les statisticiens privés puissent avoir accès aux emplois publics.

M. DAYRE. — Il y aurait peut-être intérêt à constituer un corps de spécialistes de la statistique, qui pourraient indifféremment se mettre à la disposition des administrations publiques, des organismes professionnels et des grandes compagnies privées. Les membres de ce corps pourraient en quelque sorte faire carrière dans leur ordre, indépendamment des services ou entreprises auxquels ils seraient successivement affectés. J'ai dû signaler que ma proposition n'était pas d'ailleurs plus particulière à la statistique, et qu'elle constituait dans ma pensée l'application d'un principe plus général.

Je me demande, en effet, s'il ne serait pas désirable de faire éclater ce qu'il y a d'exagérément rigide dans les cadres administratifs et professionnels. Le métier, qui est la spécialité de l'homme, est plus important pour le bon emploi de l'homme que la profession, qui est la spécialité de l'entreprise. Il n'est pas désirable que les hommes soient enfermés dans des entreprises, ou dans des catégories d'entreprises trop restreintes — que ces entreprises ou catégories d'entreprises s'appellent le Service national des Statistiques, ou l'Administration des Eaux et Forêts, ou la Régie nationale des Usines Renault, ou les Établissements Michelin, etc....

Il existe une forme de paternalisme qui n'est pas nécessairement le fait des patrons ou dirigeants d'entreprises, qui peut être le fait d'un milieu, et qui tend à donner plus d'importance aux intérêts collectifs servis par un homme, qu'aux tendances et aux aptitudes de cet homme.

La véritable base de la qualification professionnelle des hommes est dans le métier, dans certains cas dans les métiers où cet homme s'est spécialisé (et je n'oublie pas les violons d'Ingres). Rien n'empêche que le Corbusier fasse partie de l'ordre des urbanistes, spécialité majeure, et de l'ordre des peintres, violon d'Ingres. Rien n'empêche que Cordonnier fasse partie de l'ordre des ingénieurs en construction de navires (il est ingénieur en chef du génie maritime, chargé du cours de construction navale) et de l'ordre des documentalistes (il est l'auteur d'un système de classification original et qui fait école, et l'inventeur de divers appareils et procédés de documentation).

En bref, vous admettez vous-même qu'on peut, je crois, être sans inconvénient actuaire d'assurance et statisticien. Voilà les idées que j'ai exprimées. Il me semble, en somme, que l'allégeance à l'entreprise ou à la profession doit être relâchée et que les liens professionnels reconnus en fonction des tendances et aptitudes, et caractérisés par l'exercice d'un métier, doivent être renforcés. Si cette conception était reconnue, il y aurait sans doute beaucoup plus de souplesse dans la vie économique, les ordres et les métiers pourraient se charger de la formation et du remplacement de leurs membres actifs, du perfectionnement de leurs correspondants. Ils seraient en quelque sorte les pourvoyeurs des services publics et des entreprises économiques.

Le fichier central des hommes considérés comme travailleurs serait tenu par les ordres de métiers. Peut-être même, pourrait-on admettre que les œuvres dites sociales soient prises en charge par les ordres de métiers et que les conventions collectives soient signées entre les syndicats d'entreprises et les ordres de métiers.

Vous remarquerez que je n'emploie pas le terme de syndicats. On pourrait aussi bien parler de syndicats que d'ordres ; mais encore faudrait-il admettre que ces syndicats embrassent tous les membres du métier, non par conformisme politique, mais par nécessité de recensement et d'organisation. Il faudrait aussi supposer que l'esprit de revendication ne soit pas l'unique préoccupation des syndicats, et que ceux-ci fassent une large place à l'esprit d'efficience. C'est dans ce sens qu'on peut, je crois, parler d'ordres de métiers.

J'ai peut-être été un peu long, mais je tenais à vous indiquer dans quel esprit j'ai fait rapidement cette suggestion, l'autre jour, à la Société de Statistique. Je vous laisse le soin de tirer de la présente lettre, sous forme raccourcie, les éléments qui pourront vous être utiles pour le compte rendu de la séance.

M. Jean BOURDON. — Puisqu'une comparaison est instituée entre les statistiques de guerre en Angleterre et en France, me serait-il permis de demander quelques précisions sur les bureaux statistiques qui ont été créés chacun pour une région formée de huit ou dix départements ? Leur activité porte pour les trois quarts sur la démographie. Ne sont-ils pas occupés à dresser un « registre de population » qui serait en réalité un fichier des Français. Quels sont les rapports de ces bureaux avec la *Statistique générale* ? Le fichier a-t-il permis ou permettra-t-il de rectifier les erreurs précédemment signalées dans nos recensements (fausses déclarations d'âge donnant notamment trop de femmes de vingt à vingt-quatre ans, majoration de la population à Lyon, à Marseille, en Corse et peut-être ailleurs, chiffres trop faibles comme jadis à Toulouse, etc...).

M. RIEUL-PAISANT. — Après avoir vivement félicité M. RIVET pour son brillant exposé, M. Marcel RIEUL-PAISANT cite un article sur le rationnement des textiles en Grande-Bretagne, paru dans le dernier numéro du *Bulletin* de la Statistique générale de la France et demande si un bulletin semblable est publié en Angleterre. Il rappelle le rôle du *Board of Trade* dans les statistiques et voudrait connaître les rapports qu'a cette administration avec l'Office central des Statistiques créé en 1941.

En réponse à M. Jean Bourdon, M. BUNLE donne quelques précisions sur les divers organismes constituant le Service national des Statistiques, et sur le rôle des Directions Régionales.

M. RIVET répond à M. Rieul-Paisant qu'à l'heure actuelle, les différents services anglais de statistique ont chacun leurs propres publications (*Gazette du Ministry of Labour*, *Journal du Board of Trade*, etc...).

Il n'existe pas pour l'instant de bulletin périodique analogue au *Bulletin* de la Statistique générale de la France ; la publication d'un tel Bulletin serait évidemment du ressort du Central Statistical office qui se contente pour l'instant d'établir périodiquement des tableaux statistiques nécessaires au gouvernement. Quant aux relations entre le Central statistical Office et le Service de Statistique du Board of Trade, elles résultent des précisions données au cours de l'exposé sur le rôle du C. S. O.
